



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

UNESCO

Question orale n° 1280

Texte de la question

Mme Françoise Dumas attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la démarche entreprise par la ville de Nîmes en vue de son inscription au patrimoine mondial de l'humanité. En janvier 2015, une nouvelle étape a été franchie avec succès grâce à la validation du périmètre de la candidature nîmoise par le Comité national des biens français. Cette étape fait suite à celle qui a vu l'approbation de la définition de la valeur exceptionnelle de Nîmes et précède la présentation du plan de gestion qui doit intervenir au mois de février 2016. Sous l'intitulé « Nîmes, l'antiquité au présent », la candidature de la capitale gardoise s'articule autour des notions d'influences et de citations de l'Antiquité au fil des siècles. L'inscription de la ville de Nîmes au patrimoine mondial de l'UNESCO serait une véritable reconnaissance du travail entrepris depuis de nombreuses années en faveur de la mise en valeur du patrimoine romain en résonance avec le site du Pont du Gard. Au regard de ces éléments, elle souhaiterait connaître l'avis du ministère sur cette démarche et savoir dans quelle mesure la ville peut compter sur son soutien.

Texte de la réponse

INSCRIPTION DE LA VILLE DE NÎMES AU PATRIMOINE MONDIAL DE L'HUMANITÉ

M. le président. La parole est à Mme Françoise Dumas, pour exposer sa question, n° 1280, relative à l'inscription de la ville de Nîmes au patrimoine mondial de l'humanité.

Mme Françoise Dumas. Monsieur le secrétaire d'État chargé du budget, dans le cadre de la candidature de la ville de Nîmes au patrimoine mondial de l'UNESCO, une nouvelle étape a été franchie en 2015 grâce à la validation du périmètre par le comité national des biens français, étape qui précède la présentation du plan de gestion qui doit intervenir ce mois-ci.

Sous l'intitulé « Nîmes, l'antiquité au présent », la candidature de la capitale gardoise s'articule autour des notions d'influences et de citations de l'antiquité au fil des siècles.

Idéalement située au cœur du Gard, la ville de Nîmes constitue la pierre angulaire de l'édifice patrimonial et culturel gardois. Doté de plus de 500 édifices classés ou protégés ainsi que de trois lieux d'exception, élevés au rang de patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO, le département du Gard est connu et reconnu pour son patrimoine exceptionnel en parfait état de conservation, dont, bien évidemment, le pont du Gard. Joyau du département, il attire chaque année près de 1,5 million de visiteurs. Il est d'ailleurs considéré comme l'un des tout premiers établissements publics de coopération culturelle.

Nîmes est l'un des témoignages les plus complets en Occident de la civilisation urbaine antique, par la cohérence, la richesse et l'état de conservation de son patrimoine bâti, dont la Maison carrée, temple le mieux conservé du monde romain.

Encore aujourd'hui, l'urbanisme et l'architecture contemporaine dialoguent avec cette architecture fascinante du monde romain. Nîmes a su penser ses extensions et évolutions urbaines en les articulant autour de son patrimoine gallo-romain. Sa candidature au patrimoine mondial de l'UNESCO, s'inscrit ainsi dans une démarche de gestion à long terme.

Depuis plus de vingt ans, la ville de Nîmes, soucieuse de mettre en valeur ce riche patrimoine antique, a engagé de vastes programmes de restauration de nombreux édifices et monuments, notamment grâce à la création d'un secteur sauvegardé, la mise en place d'un plan de sauvegarde et d'une opération programmée de l'amélioration de l'habitat, sans oublier la réhabilitation des places piétonnes en cœur de ville.

En parallèle, un ensemble de démarches d'accompagnement ont été entreprises afin de rendre l'histoire de la ville plus accessible et plus compréhensible.

Cette inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO serait porteuse d'une symbolique forte envers les générations à venir, qui auront la responsabilité de poursuivre le développement de la ville tout en s'inspirant de son passé.

De plus, le classement au patrimoine représente généralement 30 % de fréquentation supplémentaire, ce qui générerait des retombées pour le commerce et l'emploi, ce qui n'est pas négligeable dans notre région, fortement impactée par le chômage.

Au regard de ces éléments, je souhaiterais connaître la position du ministère de la culture sur cette démarche et savoir dans quelle mesure la ville peut compter sur son soutien.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État chargé du budget.

M. Christian Eckert, secrétaire d'État chargé du budget. Madame la députée, je vous prie de bien vouloir excuser Mme la ministre de la culture et de la communication, qui ne peut être présente ce matin et m'a chargé de vous répondre.

La ville de Nîmes élabore depuis plusieurs années un dossier de candidature à l'inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, et nous nous en réjouissons.

Le ministère de la culture et de la communication travaille en étroite collaboration avec les services de la ville de Nîmes afin de mener à bien cette candidature.

Cette candidature « Nîmes, l'Antiquité au présent » a été inscrite sur la liste indicative française en 2012, ce qui constitue une première étape indispensable, marque le bon déroulement de la procédure et témoigne de la qualité du dossier.

Depuis cette première étape, de nombreuses discussions et des échanges fructueux ont eu lieu afin de préciser le dossier. Chaque critère imposé par l'UNESCO a ainsi été examiné et validé.

L'examen au niveau national est désormais en passe d'être achevé. En effet, M. Jean-Paul Fournier, sénateur maire de Nîmes, est venu le 19 janvier 2016 présenter le plan de gestion du bien au comité national des biens français du patrimoine mondial, dernière étape d'évaluation par les experts français.

Le comité a rendu un avis positif pour la poursuite de cette candidature. Il a ainsi proposé que le dossier soit déposé avant le 30 septembre 2016 au centre du patrimoine mondial de l'UNESCO pour un examen formel du caractère complet du dossier, avant un futur dépôt officiel par la France.

Je me félicite de ce tout récent avis positif. Je peux vous annoncer que le dossier sera bien soumis en septembre au centre du patrimoine mondial pour examen formel.

Cette démarche ne préjuge pas de la suite du cheminement du dossier mais je peux vous assurer du soutien de l'ensemble du Gouvernement pour mener à bien cette candidature devant les États membres du comité du patrimoine mondial de l'UNESCO.

M. le président. La parole est à Mme Françoise Dumas.

Mme Françoise Dumas. Je vous remercie, monsieur le secrétaire d'État, de l'attention que vous portez à ce dossier. Je crois qu'il est exemplaire et nous permet de mettre en valeur à la fois notre région, notre pays et sa culture.

Données clés

Auteur : [Mme Françoise Dumas](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1280

Rubrique : Organisations internationales

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 février 2016](#)

Réponse publiée au JO le : [17 février 2016](#), page 1266

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [9 février 2016](#)